



Mise en ligne le 4 octobre 2024  
République Française

Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Suffrages exprimés : 23

Délibération N° 2024-83  
Conseil Municipal du 25 Septembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 SEPTEMBRE 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY – S. HIBON-MINET – M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à C. RAFIN – S. RAYNAUD donne pouvoir à T. DEGRANDE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI – G. MIGNON – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

#### Rapport Social Unique - actualisation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 6 août 2019 n° 2019-828 de transformation de la fonction publique territoriale et notamment son article 5 portant obligation pour les collectivités locales d'élaborer annuellement un Rapport social Unique (RSU ex : bilan social) ;

CONSIDÉRANT l'accompagnement proposé par le centre de gestion de la Charente dans la réalisation du rapport social unique ;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport social unique au Comité Social Territorial le 27 août 2024 ;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport social unique à la commission municipale finances/ressources humaines le 3 septembre 2024 ;

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport social unique pour l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le RSU sera publié sur le site internet de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE